

**OBJET :**

Modalités et conditions



**OBJET :** Modalités et conditions de soutien pour l'enseignement à la maison.

---

**UNITÉ ADMINISTRATIVE :** 516 – SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

---

**OBJET :**

Modalités et conditions de soutien pour l'enseignement à la maison.

**UNITÉ ADMINISTRATIVE :**

516 – SERVICE DE L'ORGANISATION SCO-5dd8pe /S514.0fe /S514.0fe



**OBJET :** Modalités et conditions de soutien pour l'enseignement à la maison.

---

**UNITÉ ADMINISTRATIVE :** 516 – SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

---

5RPAEjuil2d( )Tj.56 [8.24 4728 l2d( 2.2 (ei)-1.2 (g)-0.6 (n70 Tw10.1)70 Tw10.1(L)-2 (')l82)-6(sONb420p.5 (m

	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 1 <sup>er</sup> juillet 2018	RÉVISÉ LE 6 SEPTEMBRE 2022
--	--	----------------------------

**OBJET :** Modalités et conditions de soutien pour l'enseignement à la maison.

---

**UNITÉ ADMINISTRATIVE :** 516 – SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

---

## 6.2 Évaluations

6.2.1 Épreuves uniques et obligatoires imposées par le Ministre et administrées par le centre de services scolaire :

- a) Les élèves peuvent avoir accès aux épreuves dans les matières et les niveaux scolaires selon le calendrier établi (voir site du Ministère);
- b) Lorsque le parent demande les services d'évaluation au Centre de services scolaire, ce dernier fournit l'information sur les modalités de passation, le lieu et les dates où l'élève devra se présenter;
- c) L'élève devra se présenter à l'endroit désigné par le Centre de services scolaire aux journées et aux heures prévues pour :
  - récupérer le dossier préparatoire, le cas échéant;
  - la passation des épreuves;
- d) L'élève devra présenter une carte d'identité avec photo pour être admis à l'épreuve. La personne accompagnatrice ne sera pas admise dans la salle où l'épreuve sera réalisée;
- e) À la demande du parent, le Centre de services scolaire donne accès, à l'élève, à une activité de familiarisation aux épreuves ministérielles;
- f) À la demande du parent, si cela est possible et que les ressources sont disponibles, l'élève pourra avoir recours à des mesures adaptatives;
- g) Pour les épreuves obligatoires imposées par le Ministère, le parent de l'élève recevra le résultat de l'épreuve par courriel, sauf si l'élève est en 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire. Dans un tel cas, il recevra un relevé des apprentissages directement du Ministère. Les épreuves étant la propriété du Ministère et devant demeurer confidentielles, les parents et les élèves ne recevront aucune copie de la correction ou de l'évaluation. Ils pourront cependant prendre rendez-vous pour consulter les épreuves sur place, au besoin;

6.2.2 En vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES)

Le Centre de services scolaire offre également la possibilité de reconnaître le développement des

	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 1 <sup>er</sup> juillet 2018	RÉVISÉ LE 6 SEPTEMBRE 2022
--	--	----------------------------

**OBJET :** Modalités et conditions de soutien pour l'enseignement à la maison.

---

**UNITÉ ADMINISTRATIVE :** 516 – SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

---

### 6.2.3 Autres formes d'évaluation

Le parent peut faire appel au Centre de services scolaire pour suivre la progression des apprentissages de son enfant :

a) en français et en mathématique au primaire;

À la demande des parents, le Centre de services scolaire fournit les consignes nécessaires à la préparation puis à la remise d'un portfolio. Le Centre de services scolaire analysera le portfolio reçu et émettra une rétroaction sur la progression des apprentissages qui sera envoyée par courriel aux parents. Pour toute question, il sera possible de prendre rendez-vous afin d'en discuter.

	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 1 <sup>er</sup> juillet 2018	RÉVISÉ LE 6 SEPTEMBRE 2022
--	--	----------------------------





**OBJET :** Modalités et conditions de soutien pour l'enseignement à la maison.

---

**UNITÉ ADMINISTRATIVE :** 516 – SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

---

Advenant que l'élève ait fréquenté un établissement scolaire par le passé et qu'un professionnel ait produit un rapport pertinent et contemporain, celui-ci pourrait être accepté à titre de professionnel externe;

c) Le parent recevra les informations en lien avec les services disponibles. Ces derniers peuvent varier et ils sont offerts, sauf exception, en groupe.

#### 6.5 Ressources – Locaux

- a) Le parent doit remettre, minimalement vingt (20) jours ouvrables avant la date prévue, la demande de réservation de locaux au Centre de services scolaire;
- b) Seul l'élève qui reçoit l'enseignement à la maison et la personne accompagnatrice peuvent être présents, participer et utiliser le matériel et les locaux mis à sa disposition. L'élève ne peut, en aucun cas, être seul dans le local;
- c) Le Centre de services scolaire déterminera la période et le lieu où le local sera accessible;
- d) Le Centre de services scolaire ne peut pas garantir l'usage exclusif d'un local. Advenant que les demandes d'utilisation d'un local dépassent la capacité d'accueil de celui-ci, les demandes seront traitées de façon diligente;
- e) Le Centre de services scolaire se réserve le droit d'interrompre une activité vécue par un élève dans ses locaux advenant que celui-ci, ou la personne accompagnatrice, ne respecte pas les consignes de sécurité données par la personne responsable désignée par le Centre de services scolaire. Dans ces situations, le Centre de services scolaire se réserve également le

	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 1 <sup>er</sup> juillet 2018	RÉVISÉ LE 6 SEPTEMBRE 2022
--	--	----------------------------



**OBJET :** Modalités et conditions de soutien pour l'enseignement à la maison.

---

**UNITÉ ADMINISTRATIVE :** 516 – SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

---

6.6.2 En cours d'année scolaire

Le parent doit écrire une lettre au Service de l'organisation scolaire et la faire parvenir par courriel à l'adresse suivante : [enseignement.maison@csmb.qc.ca](mailto:enseignement.maison@csmb.qc.ca) accompagnée de la confirmation de l'arrêt de l'enseignement à la maison émis par la Direction de l'enseignement à la maison.

Cette lettre doit spécifier le niveau des apprentissages de son enfant en français, en mathématique et dans les autres disciplines s'il y a lieu. Le parent doit aussi préciser si des rapports de professionnels sont disponibles et les faire parvenir avec la demande.

Si l'analyse des réalisations de l'élève ainsi que ( di)6 (s)4 6 ( )10 ( ( d)(at)2 (i)613ll.9 ( )10 (a4 ( )10

	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 1 <sup>er</sup> juillet 2018	RÉVISÉ LE 6 SEPTEMBRE 2022
--	--	----------------------------

**OBJET :**

Modalités et conditions de soutien pour l'

**OBJET :** Modalités et conditions de soutien pour l'enseignement à la maison.

---

**UNITÉ ADMINISTRATIVE :** 516 – SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

---

**Obligations et responsabilités**

L'élève, ainsi que son parent ou tuteur, s'engagent à :

Faire attention au matériel informatique prêté;

Utiliser le matériel informatique à des fins pédagogiques;

Ne pas prêter ou vendre le matériel informatique à une autre personne;

Ne pas enregistrer, reproduire ou rediffuser à quiconque et de quelque manière que ce soit, le contenu des cours et des échanges électroniques réalisés avec l'enseignant ou tout autre membre du personnel de l'école ou du CSSMB, in3(C)-3.6 (l3 (e)-34)-6 (l)-3.3 (,1)4.9 ée5.3 (t)-3eé

---

---

	<b>DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :</b> 1 <sup>er</sup> juillet 2018
--	---

<b>RÉVISÉ LE 6 SEPTEMBRE 2022</b>
-----------------------------------

**OBJET :** Modalités et conditions de soutien pour l'enseignement à la maison.

---

**UNITÉ ADMINISTRATIVE :** 516 – SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

---

**OBJET :**

Modalités et conditions de soutien pour l'enseignement à la maison.

**UNITÉ ADMINISTRATIVE :**

516 – SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

	043402	Éducation physique et à la santé	2	Agir Interagir Adopter un mode de vie sain et actif	Évaluations par CSS
--	--------	----------------------------------	---	---	---------------------

(uébe)131.2 640.8404 mof12/ArjEEMC38.2m0f12/Arj%)ETE51561 Tf0f12/ArjEEMC /Artfact /MCID 17 34 reW nBTf10646.04 62n6Arilact #287.7 09.1a64 0287I eullein

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :  
1<sup>er</sup> juillet 2018

RÉVISÉ LE 6 SEPTEMBRE 2022



**OBJET :**

Modalités et conditions de soutien pour l'enseignement à la maison.

**UNITÉ ADMINISTRATIVE :**

516 – SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

169502	Musique	2	Interpréter et Créer (70 %) Apprécier (30 %)	Évaluations par CSS	
	170502	Art dramatique	2	Interpréter et Créer (70 %) Apprécier (30 %)	Évaluations par CSS
	172502	Danse			

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :  
1<sup>er</sup> juillet 2018

RÉVISÉ LE 6 SEPTEMBRE 2022

Centre

de services scolaire

Marguerite Bourgeoys

Marguerite Bourgeoys

Québec



Tous droits réservés

son d'un exemplaire quel que soit le mode de reproduction, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation écrite

de toute reproduction

par quelque procédé que ce soit

du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys